

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Activité travail : interventions en ergothérapie

Code : S.ER.SO.3519.F.24**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais : lecture

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient-es/client-es de réaliser les occupations souhaitées.

A7. Etre familiarisé-e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communicateur-trice :

B2. Permettre aux patient-es/client-es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient-es/client-es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur-trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient-es/client-es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :

D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur-trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant-e et de formateur-trice :

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient-es/client-es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionnel-le :

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux de l'ergothérapie appliquée au milieu de travail.
- Comprendre les liens entre les conditions de travail et la santé physique, psychique et sociale des individus.
- Apprendre à réaliser des évaluations ergonomiques détaillées des postes de travail pour identifier les facteurs de risque susceptibles de causer des troubles musculosquelettiques (TMS) chez les employé-es et proposer des plans d'action personnalisés en fonction de l'évaluation.
- Savoir recommander et mettre en place des équipements ergonomiques ou moyens auxiliaires adaptés.
- Apprendre à adapter les postes de travail pour répondre aux besoins spécifiques des individus en situation de handicap ou ayant des limitations fonctionnelles.
- Comprendre les facteurs environnementaux, organisationnels favorisant l'apparition de risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou contraignantes pour l'individu au travail et transformer les situations de travail en proposant des solutions pour prévenir l'épuisement et la fatigue.
- Acquérir des connaissances et des outils d'évaluation pour l'observation de postes, l'analyse de postes, l'analyse posturale et proposer des pistes d'amélioration centrées sur l'activité travail

(occupation) en situation réelle en tenant compte des spécificités de l'individu, de l'environnement et du collectif de travail.

- Identifier les différentes approches et techniques utilisées pour promouvoir la santé et le bien-être des employé-es..
- Développer des compétences pour concevoir des programmes d'intervention en prévention visant à améliorer l'ergonomie au sein de l'entreprise.
- Réaliser des programmes de formation pour sensibiliser les employé-es à l'importance de la santé au travail et du bien-être au travail.
- Comprendre l'intérêt de la collaboration interdisciplinaire pour travailler efficacement pour un retour ou maintien au travail.
- Connaître et comprendre les pratiques en intégration professionnelle.
- Communiquer sur ces nouvelles pratiques pour promouvoir le champ de l'ergothérapie en intégration professionnelle.
- Différencier les différents rôles de l'ergothérapeute dans le retour au travail, la réinsertion et l'intégration professionnelle.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Santé au travail-Ergonomie et Prévention (2 ECTS) – 28 périodes

Contenus :

- Base de la santé au travail
- Conditions de travail et impact sur la santé
- Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de santé au travail
- La démarche de prévention en entreprise
- Les bases de l'ergonomie
- Pathologies d'hyper-sollicitation : TMS
- Risques psychosociaux
- Mise en place d'une démarche de prévention

Unité 2 – Analyse de l'activité travail (3 ECTS) – 32 périodes

Contenus :

- Analyse de l'individu au travail
- Analyse de la situation de travail
- Analyse posturale, biomécanique
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Outils d'évaluation TMS, RPS
- Étude concrète d'une analyse de poste de travail
- Analyse de l'activité devant écran

Unité 3 – Interventions en ergothérapie en insertion, réinsertion, retour au travail (1 ECTS) – 16 périodes

Contenus :

- Rôle du case manager
- Rôle de l'office AI
- Trajectoire du-de la client-e dans un processus de réinsertion professionnelle
- Intervention en ergothérapie pour un retour au travail pour
 - un burnout
 - une problématique neurologique
 - une problématique orthopédique
 - une problématique oncologique
 - une problématique de santé mentale
- Intégration professionnelle des jeunes en difficulté d'apprentissage, des personnes neuroatypiques sur le premier marché du travail

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Observation terrain |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Évaluation unité 1 : compte pour 1/3 de la note du module

Construction d'un programme de prévention et sa mise en œuvre pour un public cible. La construction du programme se fait au fil du module lors d'ateliers en 1/3 de classe. La présence aux 2 ateliers est obligatoire. En cas d'absence même certifiée l'étudiant-e ne pourra pas participer à l'évaluation de la semaine 6 et obtiendra la note de 1 pour cette évaluation. Lorsque l'absence aux ateliers est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement HES-SO et que la note du module est inférieure à 4, le module n'est pas en remédiation mais l'étudiant-e peut compenser le 1 en réalisant un dossier dont les consignes seront données par la responsable du module. La mise en œuvre de cette journée de formation se fait à la semaine 6 (2025)

Évaluation unité 2 : compte pour 1/3 de la note du module

Élaboration d'un rapport d'observation d'une activité travail d'environ 8 pages. Cette évaluation se fait en équipe de deux. Durant le semestre, l'équipe doit se rendre dans une entreprise, une institution, un atelier protégé pour faire une observation d'activité par un-e ou plusieurs employé-es. Cette observation permettra de récolter des données pour répondre aux consignes de travail qui seront données durant le module. Deux tutorats sous la supervision de spécialistes sont planifiés pour aider les étudiant-es dans la construction de ce rapport. La présence aux tutorats est fortement recommandée, aucune aide ne pourra être donnée en dehors de ces deux temps. Cette évaluation compte pour un tiers de la note du module. Le travail est à rendre le 13 janvier 2025.

L'évaluation de l'unité 3 : compte pour 1/3 de la note du module

L'unité 3 prend la forme d'un colloque composé de sept ateliers, chacun abordant des thématiques variées liées à l'intégration professionnelle. Vous serez préalablement répartis en groupes de quatre étudiant-es, et chaque groupe participera à au moins trois ateliers. L'évaluation consistera pour chaque groupe à rédiger la synthèse d'un atelier, qui leur sera attribué par la RM.

Cette synthèse ne doit pas dépasser 1000 mots et devra respecter les directives éditoriales d'une revue (cf revue Francophone en ergothérapie, « j'ai lu »). Une grille de critères sera donnée durant le module. A la suite du colloque, deux temps avec des enseignantes-assistant de la filière sont planifiés pour la rédaction de cette synthèse.

L'évaluation de la synthèse se fera en trois parties, 33% de la note sera attribuée par l'enseignant-e en charge de l'atelier, 33% par un enseignant-e de la filière et 33% par un groupe d'étudiants qui n'aura pas suivi cet atelier. La synthèse devra être rendu au plus tard le 20 décembre 2024.

Les conditions d'évaluation détaillées pour les 3 unités sont présentées aux étudiant-es au début du module. De même, les conditions de remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible Pas de remédiation
 Examen complémentaire Travail additionnel

Un nouveau dossier sur la thématique des TMS doit être refait pour la remédiation de l'unité 1. Pour la remédiation des unités 2 et 3, le rapport d'observation et la synthèse sont complétés.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-es.

10. Bibliographie principale / règlement

Boudra, L. (2022). Retisser les liens entre le travail et la prévention. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 16(1), Article 1. <https://doi.org/10.4000/rac.25258>

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer* : La pratique de l'ergonomie. ANACT.

Lefèbvre, B., & Poirot, M. (2015). *Stress et risques psychosociaux au travail : comprendre, prévenir, intervenir*. Elsevier Masson.

Murie, C., & Carlin, N. (30 sept, 2019). *Comment outiller la participation des opérateurs aux observations du travail réel* [Communication]. 54^e congrès de la Société d'Ergonomie de Langue

Française, Université de l'ergonomie – Comment contribuer à un autre monde ?, Tours, France. <https://cnam.hal.science/hal-03157676>

Falzon, P. (2013). *Pour une ergonomie constructive*. PUF.

Vidal-Gomel, C. (2021). *Formation et prévention des risques professionnels. Vers des formations capacitanes*. Raisons et passions.

Vincent, K. (2024). *TMS du rachis lombaire*. Elsevier Masson.

Wolf, M., & Mollard, R. (2020). *Pratique de l'ergonomie : de la méthode aux applications*. Octares.

11. Enseignant·es

Nom de la ou du responsable de module :

MONIN Michelle

Descriptif validé le :

19 août 2024

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine